

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2023

Délibération n°2023/252

Nombre de conseillers :

En exercice : 66    Présents : 48    Votants : 57    Pour : 57    Contre : 0    Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievreethone.fr](http://www.entre-bievreethone.fr)

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick – Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI  
Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc  
Mr SATRE Luc

SONNAY

VERNIOZ

VILLE SOUS ANJOU

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie – Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc - Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Tourisme : avenant à la convention de partenariat avec Isère Attractivité pour l'accès aux outils du système de réservation des hébergements, dit « Place de marché »**

En 2021, Isère Attractivité a proposé aux offices de tourisme la possibilité de réserver des hébergements de leur territoire directement depuis leur site Internet. Il s'agissait donc de créer une « place de marché » définie comme un lieu virtuel permettant la rencontre d'offreurs et de demandeurs de services.

La convention de partenariat permettant la mise à disposition des outils de réservation a été validée par délibération 2021-257 du 14 décembre 2021 pour l'année 2022.

Le partenariat précise que :

- La plateforme de commercialisation et les outils de commercialisation, financés par Isère Attractivité, sont mis à disposition des organismes locaux du tourisme et des professionnels de l'Isère moyennant un coût d'entrée et abonnement annuel,
- Un abonnement annuel de 1 300,00 €/ an pour la Collectivité permettant le conseil et l'assistance technique,
- La collectivité est autorisée à facturer ce service aux hébergeurs ou à prendre une commission.
- Pour cette première année, EBER choisit d'offrir à titre gratuit ce service aux partenaires de l'Office de Tourisme,
- La collectivité s'engage à faire la promotion auprès des professionnels du tourisme et à assurer leur sensibilisation et formation,
- Cet accord est valable 1 an et renouvelable par reconduction expresse.

La place de marché a commencé à se déployer fin 2022, dès la mise en service du nouveau site web de l'Office de tourisme et en 2023 avec l'appui d'Isère Attractivité puis du prestataire Heyo Tourisme.

Elle compte à ce jour une quinzaine d'hébergements bénéficiaires et continue de se déployer.

La convention initiale annuelle ne couvrant que l'année 2022, il convient d'y ajouter un avenant pour couvrir l'année 2023 également.

Son contenu est donc reconduit à l'identique ainsi que les conditions d'accès de ce service proposé aux professionnels partenaires de l'Office de tourisme.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

<b>Société</b>	<b>Montant alloué</b>
SARL Aux Délices de Chanas	1 027,00 €
SAS L'Imprévu	2 663,00 €
EURL PILLON Justine	2 967,00 €

**DIT** que ces dépenses sont financées par les crédits inscrits aux comptes 20421 et 20422 du budget communautaire,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**